



Note relative aux options : Dispositions pratiques du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Cinquième réunion du Comité de pilotage du Partenariat mondial
Les 13 et 14 février 2014, à Abuja, au Nigeria

Personnes à contacter :

M.. Derek Kilner, tél. : +1 212 906 5742, courriel : derek.kilner@undp.org

M.. Gerardo Bracho, tél. : +1 33 45 24 93 37, courriel : gerardo.bracho@oecd.org

I. Introduction

1. Le document intitulé [Mandat proposé pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement](#), approuvé par le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) en juin 2012, énonce les dispositions de gouvernance actuelles du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

2. Lors de sa réunion d'octobre 2013, le Comité de pilotage du Partenariat mondial a souligné la nécessité de revoir quelques-unes des dispositions de gouvernance actuelles, en particulier celles qui ont trait : a) au modèle de circonscription (ou modèle de groupe) de la représentation du Comité de pilotage ; b) à la composition et à la rotation des membres du Comité de pilotage ; et, c) à la composition et à la rotation des coprésidents et des modalités d'accueil des réunions de haut niveau.

3. Le Comité de pilotage a accepté que ces questions fassent l'objet de discussions à la prochaine réunion (à Abuja, en février 2014), dans le but de faire des recommandations qui devront être approuvées lors de la première Réunion de haut niveau du Partenariat mondial à Mexico (en avril 2014).

4. En ce qui concerne les domaines susmentionnés, la présente note expose les dispositions actuelles et leur logique ; met en exergue les défis liés à l'approche existante ; et, présente une proposition faite par les coprésidentes du Partenariat mondial pour aborder ces questions.

II. Contexte

5. Au début de l'année 2012, le Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) a mandaté un groupe de négociateurs de haut niveau, le Groupe intérimaire pour l'après-Busan (GIAB), pour qu'il définisse des arrangements pratiques concernant le Partenariat mondial. Au cours de ses trois réunions, de février 2012 à mai 2012, le GIAB, suivant les directives énoncées dans le document intitulé le [Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement](#), a convenu des objectifs et des fonctions du Partenariat mondial et des dispositions pratiques qui soutiendraient le mieux ces fonctions.

6. Le mandat initial du Partenariat mondial indique qu'un Comité de pilotage assumera « la direction stratégique, la coordination et la supervision nécessaires pour assurer un programme de travail cohérent pour le Partenariat mondial », et exercera les fonctions principales suivantes :

- a. Orienter le travail de la Réunion ministérielle, notamment identifier les priorités stratégiques et établir le programme ;
- b. Se faire les ambassadeurs du Partenariat mondial auprès d'autres processus internationaux et régionaux, en veillant à ce que les priorités et les principaux messages du Partenariat mondial soient pris en compte dans les discussions qui se déroulent sur les mêmes sujets dans d'autres forums ;
- c. Guider le travail du Secrétariat, notamment dans son appui à la dimension de redevabilité vis-à-vis du niveau ministériel ; et,

d. Accomplir d'autres tâches selon ce qui est décidé au cours des Réunions ministérielles.

7. L'approche actuelle du Comité de pilotage répondait à la demande du Forum de haut niveau de Busan et par la suite à un modèle «léger au niveau mondial /axé sur les pays ». Il s'agissait de remplacer le modèle du GT-EFF, qui était jugé comme étant : a) trop important en effectifs, bureaucratique et coûteux à maintenir ; b) trop informel et fluide dans sa composition, ce qui créait des problèmes de redevabilité dans le cadre de suivi de discussions et de décisions ; et, c) trop technique plutôt que politique dans ses discussions.

8. La décision quant à l'organisation du Comité de pilotage répondait à ces préoccupations, notamment en : a) limitant la composition afin de rendre l'organe plus gérable, rentable et capable de discussions franches et stratégiques ; b) officialisant la structure de gouvernance avec des sièges pour certaines personnes représentant des groupes (circonscriptions) spécifiques en vue de favoriser la continuité et la redevabilité et d'encourager des consultations au sein des circonscriptions qui orienteraient les discussions du CP ; et, c) en plaçant le niveau de représentation à celui de hauts fonctionnaires, sous la présidence de trois coprésidents de niveau ministériel, afin de rendre l'organe plus politique.

9. Cette décision impliquait pour résultante que l'accent serait davantage mis sur les activités et la mise en œuvre nationales, qui seraient adaptées aux propres priorités et objectifs de développement de chaque pays. Les consultations entre les circonscriptions guideraient ensuite la discussion politique mondiale de manière plus stratégique, par l'intermédiaire des membres du Comité de pilotage.

10. Le mandat du Comité de pilotage précise que ses membres joueront un rôle très important en facilitant le dialogue politique ; en apportant les connaissances, l'expérience et les priorités de leurs circonscriptions (groupes) dans la préparation du programme de travail de fond du Partenariat mondial ; en transmettant des messages du Partenariat mondial à d'autres processus internationaux et régionaux, en tant qu'ambassadeurs du Partenariat mondial ; et, en promouvant les intérêts du Partenariat mondial pour s'assurer que l'efficacité de la coopération pour le développement demeure une question prioritaire du développement international.

11. Les membres du Comité de pilotage devront s'entretenir activement avec les membres de leur circonscription afin de s'assurer que leurs priorités soient prises en compte dans les décisions du Comité de pilotage. À cet égard le potentiel des alliances et réseaux existants et autonomes, pour faciliter les consultations et consolider les points de vue entre les circonscriptions, était reconnu et accueilli favorablement.

III. Défis liés au modèle actuel

12. De nombreuses parties prenantes reconnaissent que le modèle actuel de représentation au Comité de pilotage ne fonctionne pas adéquatement. Les principales questions qui ont été soulevées, comprennent ce qui suit :

13. Les circonscriptions ne sont pas toutes directement représentées au Comité de pilotage. Les groupes, y compris les syndicats ; les gouvernements locaux ainsi que les autorités régionales ; et, les fondations estiment que leurs opinions ne sont pas prises en considération de manière adéquate dans les délibérations du Comité de pilotage. Certains membres du Partenariat mondial qui ne sont pas directement représentés au sein du Comité de pilotage ont demandé la création de sièges supplémentaires.

14. Certaines circonscriptions, bien que représentées, ne peuvent pas être entendues avec autant de considération que d'autres en raison de divers obstacles, notamment de capacités en personnel, de la langue, etc. Par exemple, les pays en développement ont davantage de sièges au Comité de pilotage que les pays fournisseurs, mais ces derniers ont souvent plus de ressources en personnel pour procéder au suivi du programme entre les réunions.

15. De nombreux membres du Partenariat mondial qui ne sont pas directement représentés au Comité de pilotage considèrent qu'ils ne participent pas directement au processus et ne s'impliquent pas aussi activement qu'ils pourraient l'être autrement, ce qui suggère que le lien entre les membres du Comité de pilotage et leurs circonscriptions ne fonctionne pas comme prévu. Au titre du GT-EFF les délégués étaient envoyés par les capitales gouvernementales pour participer à des discussions régulières, créant un sentiment d'engagement et d'appropriation parmi un large éventail de pays. Le modèle de circonscription était destiné à permettre à chaque circonscription d'établir ses propres mécanismes de consultation régulière. Cependant, même si cette démarche a pu se produire avec succès dans certains cas (par exemple pour la société civile, les banques multilatérales de développement), le fait qu'elle ne s'est pas suffisamment produite dans plusieurs autres circonscriptions, suscite beaucoup d'inquiétudes. Le manque de clarté quant à la responsabilité des délégués et à la composition précise des circonscriptions qu'ils sont censés représenter, aggrave ce défi.

16. Les Coprésidentes ont répondu à certaines préoccupations susmentionnées en invitant des observateurs à participer aux réunions du Comité de pilotage. Bien que le processus de sélection des observateurs à inviter ait été relativement *ad hoc*, la présence d'observateurs a permis une participation plus directe d'un certain nombre de parties prenantes, en particulier de gouvernements d'économie émergente et d'acteurs non exécutifs, qui ont manifesté un intérêt évident pour suivre les réunions. L'invitation d'observateurs peut être un outil utile pour les coprésidentes et les hôtes des réunions du Comité de pilotage. Toutefois, l'inclusion des observateurs crée également des défis en ce qui concerne :

- a. Le manque de clarté sur leur rôle. Si une approche du recours à des observateurs est conservée, il peut être utile de clarifier leur rôle.
- b. La réduction de la nature stratégique et informelle des discussions. Bien que plus inclusif, la taille croissante des réunions du Comité de pilotage les a rendu plus formelles et moins efficaces et a pu ralentir les progrès quant à la prise de décisions.

17. Le manque de participation au niveau mondial décrit ci-dessus semble avoir aussi influé sur les investissements faits par les gouvernements dans les activités de mise en œuvre des engagements de coopération efficace au service du développement au niveau des pays. On craint qu'il y ait eu une baisse notable des efforts déployés par les partenaires au développement au niveau national pour s'impliquer activement dans les activités visant à faire avancer les engagements relatifs à une coopération efficace au service du développement et dans la sensibilisation mondiale à l'évolution du programme. À cet égard, l'approche « légère au niveau mondial » semble avoir un impact négatif imprévu à l'échelon national. Constatant cette lacune, du fait de la suppression du GT-EFF, la Corée a convoqué en décembre dernier à Séoul une réunion technique axée sur les « questions en instance » du programme sur l'efficacité de l'aide/du développement. La réunion a renforcé le message que ce type d'atelier mondial peut dynamiser le programme. La Corée a annoncé son intention d'accueillir annuellement la réunion.

18. De même il est à craindre que de nombreux gouvernements de pays partenaires soient également moins bien informés et n'accordent pas autant de priorité au programme

qu'auparavant. Lorsque le Partenariat mondial a été créé (par exemple à la dernière réunion du GT-EFF en juin 2012), plusieurs appels ont été lancés pour assurer un espace et un soutien suffisants aux mécanismes de consultations et d'échange de connaissances réguliers entre les pays en développement¹. Cependant, à ce jour un appui insuffisant a été apporté à ces efforts. Ce défi a été aggravé par le manque de ressources de l'équipe d'appui conjointe du PNUD et de l'OCDE. Le passage du modèle du GT-EFF à une approche plus « axée sur l'échelon national », s'est accompagné d'une décision d'élargir le rôle du PNUD pour soutenir le partenariat mondial. S'appuyant sur sa présence au niveau pays, ce rôle était destiné à mettre un accent particulier sur l'appui apporté aux efforts nationaux et régionaux, notamment en facilitant l'apprentissage collégial et l'échange de connaissances entre pays du programme ; le soutien aux cadres de partenariat et de redevabilité à l'échelon national ; et, le soutien au renforcement des capacités déterminé par la demande, entre autres domaines. Toutefois, étant donné le financement lent et insuffisant destiné au PNUD, l'équipe d'appui a été limitée en ce qui concerne l'importance de ses interventions dans ce domaine.

19. Dans l'ensemble, l'expérience à ce jour indique que 1) le modèle de circonscription ne fonctionne pas comme prévu, avec de nombreux membres du Partenariat qui ne siègent pas au Comité de pilotage, estiment qu'ils ne sont pas suffisamment impliqués dans les discussions globales ; et, 2) des données probantes techniques de progrès et défis au niveau national – destinées à être l'objectif du Partenariat mondial – n'ont pas été correctement prises en considération ou reflétées dans les débats mondiaux, principalement via le Comité de pilotage. Cette situation a renforcé un sentiment de perte d'élan.

20. Ce qui précède n'implique pas forcément que l'approche du Comité de pilotage soit erronée. Toutefois, elle laisse entendre que la condition sine qua non pour que le Comité de pilotage fonctionne avec succès, implique que les mécanismes de consultation, dont beaucoup n'ont pas été mis en place, fonctionnent efficacement. Créer des espaces de consultation efficaces prend du temps, mais des options pourraient être mises à disposition pour aider à les établir. Le Comité de pilotage souhaitera peut-être examiner les options pour répondre à ces préoccupations.

IV. Revoir la gouvernance du Partenariat mondial : une proposition faite par les coprésidentes

21. Les changements à apporter à la structure de gouvernance du Partenariat mondial, y compris la composition du Comité de pilotage, doivent être approuvés par la Réunion de haut niveau². La partie précédente décrit les principaux défis liés au dispositif actuel de gouvernance. Cette partie présente les changements proposés dans quatre grands domaines pour qu'ils fassent l'objet d'un examen plus approfondi par le Comité de pilotage et que ses recommandations soient approuvées lors de la Réunion de haut niveau de Mexico.

A. Taille et composition du Comité de pilotage

22. La composition du Comité de pilotage vise à saisir la diversité et à prendre en compte les points de vue des principales parties prenantes du Partenariat mondial ainsi qu'à trouver un équilibre entre l'efficacité et la représentativité. La composition actuelle est la suivante :

¹ Par exemple, la proposition d'un Caucus des pays partenaires.

² Conformément au Mandat du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

Coprésidents du Partenariat mondial	
1	Bénéficiaire de coopération pour le développement
1	Bénéficiaire et fournisseur de coopération pour le développement
1	Fournisseur de coopération pour le développement
Membres du Comité de pilotage	
5	Représentants des bénéficiaires de coopération pour le développement, dont l'un est un représentant du g7+ groupe des États fragiles ou affectés par un conflit
1	Représentant des bénéficiaires et fournisseurs de coopération pour le développement
3	Représentants des fournisseurs de coopération pour le développement
1	Représentant des parties prenantes du secteur privé
1	Représentant des parlementaires
1	Représentant des parties prenantes de la société civile
1	Représentant des banques multilatérales de développement
1	Représentant du PNUD/GNUD
1	Représentant du CAD de l'OCDE

23. Les Coprésidentes ont reçu plusieurs demandes de création de sièges supplémentaires au Comité de pilotage, dont certaines émanant de représentants des syndicats ; de représentants des gouvernements locaux et des autorités régionales ; et, de l'Union africaine. Le Comité de pilotage a examiné ces demandes lors de sa première réunion (à Londres, en décembre 2012), concluant que la question devrait être réexaminée au niveau ministériel, conjointement avec toutes les discussions concernant les dispositions de succession/rotation et également dans le cadre de toute révision du mandat du Partenariat mondial à l'avenir.

24. Les coprésidentes et le Mexique en tant qu'hôte de la première Réunion de haut niveau Meeting³, ont poursuivi l'examen de cette question, compte tenu de la nécessité d'une appropriation plus générale et d'une participation élargie des membres au dialogue du Comité de pilotage, ainsi que du défi associé à l'augmentation du nombre des membres du Comité de pilotage. **À cet égard, les coprésidentes proposent :**

a. D'améliorer le fonctionnement du Comité de pilotage, en veillant à ce que ses membres comprennent bien leurs rôles, responsabilités et les circonscriptions qu'ils représentent. Dans certains cas, les membres du Comité de pilotage auront besoin de l'appui supplémentaire d'organisations spécifiques ou de plates-formes (à identifier). Ces améliorations d'efficacité s'appliquent à toutes les options décrites au paragraphe (b).

b. Composition du Comité de pilotage

i. De maintenir les 18 membres initiaux du Comité de pilotage approuvés par le GT-EFFF et reconfirmés à la première réunion du Comité de pilotage à Londres. En supposant que les améliorations décrites au paragraphe (a) ci-dessus soient apportées, cette option accorderait la priorité à l'efficacité et à la continuité des discussions du Comité de pilotage.

OU

ii. De garder la taille actuelle du Comité de pilotage à 18 membres, mais de revoir la répartition des sièges entre les circonscriptions. En supposant que les

³ Dans cette partie, la référence à la proposition des coprésidentes se rapporte aux trois coprésidentes plus au Mexique.

améliorations décrites au paragraphe (a) ci-dessus soient apportées, cette option accorderait la priorité à l'efficacité et à la continuité des discussions du Comité de pilotage tout en permettant aux nouveaux groupes d'acteurs de participer⁴.

OU

iii. D'élargir le Comité de pilotage à 24 membres. Des sièges supplémentaires pourraient être ajoutés pour : les fournisseurs arabes ; trois organisations régionales (à confirmer) représentant l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine/les Caraïbes ; et les acteurs non gouvernementaux⁵. En supposant que les améliorations décrites au paragraphe (a) ci-dessus soient apportées, cette option donnerait la priorité à une plus grande inclusion et à un renforcement du rôle des organisations régionales pour faciliter les consultations entre pays bénéficiaires et pays fournisseurs/bénéficiaires.

c. De s'appuyer sur des contributions supplémentaires des non-membres au besoin. Comme prévu dans le mandat initial du Partenariat mondial⁶, les contributions des autres réseaux et alliances ou acteurs du développement sont accueillies favorablement. Il peut être utile clarifier le rôle des observateurs dans les discussions du Comité de pilotage.

B. Membres du Comité de pilotage

25. Le mandat actuel du Partenariat mondial indique que la rotation de la représentation au sein des circonscriptions favorisera l'appropriation et l'intégration dans le travail du Comité de pilotage. La désignation au moins d'une partie des membres du Comité de pilotage devrait se faire par roulement, suite à la première Réunion de haut niveau. Toutefois, pour assurer la continuité et le dynamisme, il peut être préférable de procéder à la rotation d'une partie des sièges, de manière coordonnée. Il incombe à la Réunion de niveau ministériel d'approuver la composition du Comité de pilotage. **À cet égard, les coprésidentes proposent de :**

- a. Procéder à la rotation de 10 sièges sur 15 du Comité de pilotage.** La plupart des sièges de gouvernement peuvent être occupés par roulement.
- b. Demander à des membres du Comité de pilotage d'annoncer leur intention de se désister lors de la réunion d'Abuja.**
- c. Charger les membres qui se retireront (ainsi qu'aux autres membres de leur circonscription) d'identifier des remplacements qui seront confirmés par la Réunion de haut niveau de Mexico, si possible, ou par la première réunion du Comité de pilotage après la Réunion de haut niveau.** Des consultations régionales et de circonscription précédant la Réunion de haut niveau de Mexico pourraient servir à soutenir ce processus.

⁴ Le Royaume-Uni fera prochainement circuler un document exposant plus en détail cette proposition.

⁵ Les acteurs non gouvernementaux se rapportent à tous les groupes hors gouvernements, c'est-à-dire les fondations, les organisations de la société civile, le secteur privé, les syndicats, etc.

⁶ Groupe de travail sur l'efficacité de l'aide, *Mandat proposé pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement*, DCD/DAC/EFF(2012)7/REV1, paragraphe 15.

C. Composition et rotation des coprésidents, et dispositions d'accueil

26. En vertu des dispositions actuelles, trois coprésidents de niveau ministériel représentent (1) les pays bénéficiaires de coopération pour le développement ; (2) les pays à la fois bénéficiaires et fournisseurs de coopération pour le développement ; et, (3) les pays fournisseurs de coopération pour le développement.

27. Le partenariat d'OSC pour l'efficacité du développement a demandé qu'un coprésident supplémentaire représente les parties prenantes non gouvernementales, faisant valoir que l'une des caractéristiques déterminantes du Partenariat mondial est son caractère plurilatéral, et que les opinions des parties prenantes non exécutives ne seront pas entièrement reflétées dans l'élaboration du programme du Partenariat si elles ne sont pas représentées au niveau des coprésidents. Par contre, plus le nombre de coprésidents est élevé, plus les défis pour assurer leur bonne coordination sont conséquents.

28. En outre, on a constaté un certain intérêt de lier la présidence du Partenariat mondial plus directement à l'accueil des réunions de haut niveau. Cette association pourrait avoir l'avantage (1) d'accélérer les efforts visant à identifier l'hôte de la prochaine réunion de haut niveau, un processus qui s'est révélé long et a retardé les progrès substantiels sur l'ordre du jour du Partenariat dans ce cycle ; et (2) de faciliter l'amélioration de la capacité d'accueil du Président à mobiliser un certain soutien en faveur du Partenariat.

29. Des préoccupations ont également été soulevées quant au manque de continuité qui pourrait s'ensuivre si l'on procédait à la rotation de tous les Coprésidents en une seule fois, tout comme d'une rotation complète du Comité de pilotage telle que susmentionnée.

30. Les coprésidentes proposent ce qui suit :

- a. **D'annoncer un nouveau groupe de coprésidents lors de la Réunion de haut niveau de Mexico.**
- b. **D'attribuer un siège de coprésident à l'hôte de la prochaine Réunion de haut niveau, si possible.** N'importe quel hôte de la prochaine Réunion de haut niveau sera en mesure d'élaborer et de s'approprier fortement son programme. Cette nomination aurait l'avantage d'améliorer les mécanismes d'efficacité et de redevabilité, mais pourrait diminuer légèrement le sentiment d'appropriation de l'ordre du jour de la Réunion de haut niveau par les autres circonscriptions. Cette option dépendrait aussi de l'identification en temps voulu d'un candidat apte.

D. Soutenir les discussions des circonscriptions

31. Les propositions sur la composition du Comité de pilotage énoncées ci-dessus sont destinées à améliorer son fonctionnement. Cependant, la mise en place de mécanismes supplémentaires pour soutenir le modèle de représentation des circonscriptions au Comité de pilotage fait l'objet d'une demande. **À cet égard, les coprésidentes proposent de :**

- a. **Officialiser la réunion annuelle sur la mise en œuvre à l'échelon national, accueillie par la Corée.**
- b. **Tenir des consultations régionales standardisées en vue de la prochaine Réunion de haut niveau.** Bien que les circonscriptions doivent avoir toute latitude pour structurer les consultations comme elles l'entendent, un certain nombre de consultations régionales plus systématiques, pourrait être organisé en vue de la prochaine Réunion de haut niveau. Celles-ci pourraient être organisées avec des organisations régionales siégeant au Comité de pilotage, si cette option est acceptée. Cette option serait aussi tributaire de la fourniture de ressources suffisantes.

E. Accorder les ressources nécessaires à l'équipe d'appui conjointe

32. Pour relever les défis liés aux ressources susmentionnés, les coprésidentes proposent ce qui suit :

- a. **Suite à la Réunion de haut niveau de Mexico, l'équipe d'appui préparera une liste des principales prestations à fournir et un budget établi jusqu'à la prochaine Réunion de haut niveau.**
- b. **Des engagements seront pris par le premier Comité de pilotage suite à la Réunion de haut niveau de Mexico.**
- c. **Selon les engagements pris, les livrables attendus seront révisés en conséquence.**

V. Prochaines étapes et mesures/points de décisions clés

33. Les changements apportés à la gouvernance du Partenariat mondial devront être approuvés à la Réunion de haut niveau de Mexico en avril 2014. D'ici-là, il conviendrait de s'entendre sur une proposition concrète ayant recueilli un large consensus parmi les membres du Partenariat.

34. Les membres du Comité de pilotage sont invités à répondre aux propositions avancées par les coprésidentes dans les encadrés ci-dessus.

35. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux éléments sur lesquels doit s'entendre le Comité de pilotage lors de sa réunion, de l'approbation envisagée lors de la RHN de Mexico, et des mesures qui devraient être prises à la suite de la Réunion.

Domaines de changements proposés	Proposition des coprésidentes pour approbation par le CP	Décisions à prendre par la RHN de Mexico	Mesures à prendre suite à la RHN
Structure du Comité de pilotage			
Nombre et composition des sièges du Comité de pilotage	Conserver 18 sièges <u>OU</u> accroître le nombre de sièges à 24	Confirmer/approuver tout changement à apporter à la structure du Comité de pilotage	
Rôle des observateurs	Préciser le rôle. Invités au coup par coup		
Membres du Comité de pilotage			
Rotation des membres du CP	Procéder à la rotation de 10 à 15 membres	(1) Confirmer les nouveaux membres du CP <u>OU</u> (2) valider le processus de sélection à échéancier bien défini	(1) Aucune <u>OU</u> (2) confirmer les nouveaux membres du CP lors de la réunion du CP qui se tiendra en juillet 2014
	Décider qui sera concerné par la rotation		
	Convenir d'un processus d'identification de remplacement d'ici à la prochaine réunion du CP		
Coprésidents et accueil			
Rotation des coprésidents	Identifier de nouveaux coprésidents d'ici à la RHN de Mexico	(1) Annoncer l'hôte de la RHN de 2016 <u>ET/OU</u> (2) proclamer les nouveaux coprésidents	Si nécessaire, identifier l'hôte ou les coprésidents avant la réunion du CP en juillet et/ou un calendrier déterminé.
Accueil	Lier 1 coprésident au pays hôte de la RHN		
Mécanismes/structures de soutien			
	Officialiser la réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements de Busan, en Corée.	Annoncer l'intention d'utiliser la réunion annuelle de Séoul et/ou des réunions préparatoires régionales pour améliorer le Partenariat mondial axé sur l'échelon national.	Préparer un plan visant à améliorer l'engagement du CP; Plan de travail incorporant les réunions préparatoires
	Convenir de réunions régionales régulières		
Révision concernant l'équipe d'appui conjointe			
	L'équipe d'appui prépare les livrables clés et le budget, avec les engagements pris d'ici à la prochaine réunion du CP		Préparer les livrables clés
			Collecter des fonds
			Réviser les livrables s'il y a lieu